



La chaleur

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 7 juin 2007

peut on invoquer son droit de retrait si la température excède un certain degré et si oui à partir de quel degré ?

Réponse :

- Notre domaine de compétence se limite à l'application des lois qui protègent contre le tabagisme.
- Nous vous remercions de limiter vos questions à ce domaine précis. Vous pouvez toutefois consulter les conditions d'exercice du **droit de retrait**